

ASSOCIATION DE DEFENSE DES RIVERAINS DU BOULEVARD FAYOL
23 rue des Perrières 42700 FIRMINY

Firminy le 11 Février 2013

À Monsieur le Maire de FIRMINY
et Conseiller Général

Monsieur le Maire,

Au cours de notre assemblée générale du 08 février 2013, à laquelle vous avez participé a eu lieu un débat très constructif sur les mesures à prendre pour sécuriser le Boulevard FAYOL dans l'attente de la mise en service du contournement. Ce débat a été é suivi d'un vote de l'assemblée présente (*vote donc légitime*). Nous n'accepterons pas qu'il soit remis en cause par des personnes qui ne maîtrisent pas l'intégralité du dossier ou absentes à la réunion,

Il en est ressorti, à une large majorité, les dispositions suivantes à mettre en œuvre en 2013 :

- Mise en application de l'arrêté de limitation de vitesse à 30 Km/h sur l'ensemble du Boulevard FAYOL.
- Réalisation du plateau traversant devant l'école de FAYOL.
- Réalisation d'un plateau traversant à hauteur de l'Amicale Laïque.
- Etude pour la mise en place de feux tricolores intelligents au droit des passages piétons (feux bloquant la circulation si la vitesse n'est pas respectée ou à la demande des piétons).

Vous vous êtes engagé sur :

- La démolition du bâtiment situé au 100 Boulevard FAYOL.
- Les travaux d'aménagement des trottoirs du quartier pour une enveloppe de 45 000 €
- Les travaux d'aménagement au bas du chemin des Prés pour un montant de 200 000 €
- Sur une demande d'entrevue avec Madame la Préfète. (Qui prend contact ?)
- L'étude demandée pour modifier l'accès au centre commercial (celle-ci est en cours).

Nous demandons :

- La mise en application de l'arrêté d'interdiction de circulation des poids lourds de plus de 7.5t du 16 mai 2011. Celui-ci a été suspendu pour la forme. C'est à vous de prendre les dispositions pour qu'il ne soit pas attaqué.
- L'interdiction de circulation des poids lourds transportant des matières dangereuses (T.M.D.)
- L'aménagement des trottoirs là où ils sont trop étroits pour être empruntés en toute sécurité par les piétons ainsi que par les enfants et leurs parents lorsqu'ils se rendent à l'école.
- La réalisation d'un plateau traversant à hauteur du stade du Soleil.
- Un contrôle périodique du respect du code de la route sur le Boulevard FAYOL dans son intégralité.